2019, année de réalisation d'un projet né en 2013!

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité est mobilisée sur un dossier d'aménagement, de requalification et de sécurisation de la traversée du village.

Comme vous avez pu le lire dans les numéros précédents de ce Diepp'infos et notamment à partir du n°14 d'octobre 2013, ce projet a connu plusieurs évolutions.

Les premières esquisses et estimations furent établies à l'été 2013. Les axes d'aménagement étaient peu ou prou identiques à ceux retenus dans le projet actuel, pour une enveloppe d'environ 350 000 € HT. Cependant, la proximité des échéances municipales a mis un coup d'arrêt à ce dossier.

Fin 2015, la nouvelle municipalité souhaite ressortir le projet de 2013 et recrute un maître d'œuvre. Afin d'optimiser le cofinancement public et échelonner la réalisation des travaux, une première phase est établie à 236 184 € HT en excluant la partie concernant la place.

Les partenaires financiers habituels à l'exception de la région en cours de recomposition, furent tous sollicités (Etat, Département, GIP Objectif Meuse, Parlementaires meusiens) mais force est de constater qu'à la fin de 2016, nos efforts étaient vains. Les services de l'Etat ne nous avaient pas répondu, le Département et le GIP Objectif Meuse avaient rejeté notre dossier. En fait, seul un engagement de Jean-Louis DU-MONT, alors député du Nord Meusien avait été obtenu à hauteur de 15 000 € au titre de ce qui allait devenir l'ex-Réserve Parlementaire. Faute de financement suffisant, le projet allait devoir être à nouveau retravaillé et présenté en 2017.

En février 2017, suite à la demande des services de l'Etat visant à présenter un projet global et cohérent sur l'ensemble du village, nous avons sollicité le CAUE de la Meuse (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). C'est à ce moment que fut ajoutée la requalification de la place de la Mairie et que l'ensemble des problématiques qui pouvaient graviter autour de la traversée du village furent intégrées : sécurité des usagers de l'espace public (piétons, riverains, utilisateurs du bus scolaire, automobilistes,...), nécessaire mise en accessibilité des bâtiments publics, ...

Ainsi redimensionné, le projet atteignait 449 040 €HT réparti en 2 tranches, la place pour 269 744 €HT et le reste de la commune pour 179 296 €HT.

Les partenaires financiers furent à nouveau saisis, mais là encore, le résultat obtenu ne permettait pas d'engager les travaux. En effet, fin 2017 nous n'avions reçu que 30 000 € supplémentaires de l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Constatant que le principal financeur de ce type de projet en territoire rural, l'Etat via la DETR, ne nous suivait que pour 30 000 € alors que nous escomptions plus de 163 000 € sur la première tranche, il était devenu difficile de rester optimiste quant à un cofinancement suffisant et une issue favorable du projet. Un rendez-vous fut pris avec M. le Sous-Préfet de Verdun afin de défendre l'intérêt de notre dossier afin qu'un effort puisse être fait sur la seconde tranche, surtout au regard des

crédits DETR généreusement accordés sur nombre de dossiers présentés par l'agglomération voisine, qui n'a rien de rurale....

Cette démarche fut « payante » puisque 75 304 € supplémentaires furent obtenus pour l'exercice 2018. Le dossier était quand même présenté pour la 3ème année consécutive...

En 2018, notre projet était présenté à la Région Grand Est qui avait enfin défini une politique d'accompagnement de l'investissement local. Là encore, la réponse apportée à notre demande n'était pas engageante car sur les 183 000 ϵ attendus, 45 500 ϵ furent obtenus.

Après de nombreux échanges avec les services de la Région, une petite modification des matériaux envisagés (passage d'un béton balayé à un béton désactivé avec optimisation des largeurs) nous a finalement permis d'obtenir une subvention de 139 787 € pour une dépense supplémentaire de 17 800 €!

Enfin, le Département de la Meuse, ayant initialement validé une intervention de 2 $400 \, \varepsilon$ sur les dépenses liées au transport scolaires (abribus et signalétique), et 5 $304 \, \varepsilon$ au titre de la sécurité (fonds « Amendes de police »), a complété sa subvention d'une enveloppe supplémentaire de 17 $730 \, \varepsilon$

A ce jour, après 3 années d'opiniâtreté, le projet qui s'établit désormais à 466 887 € HT est cofinancé à hauteur de 61.15 %.

ENTRONS DANS LA PHASE TRAVAUX I

Courant décembre 2018, un avis d'appel public à concurrence a été lancé, conformément aux règles régissant la commande publique, afin de choisir l'entreprise qui pourra enfin réaliser les travaux dont nous avons tant parlé.

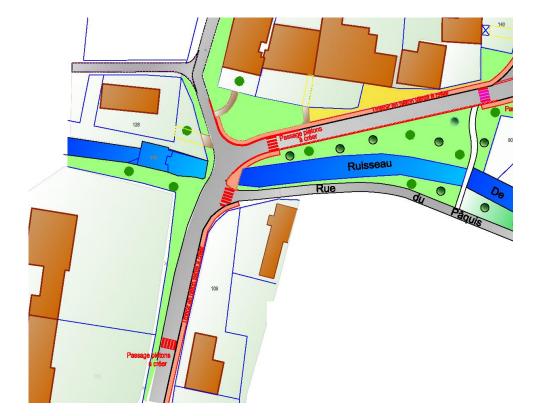
Parmi les 4 offres reçues, celle de l'entreprise BERTHOLD de Dieue-sur-Meuse a été retenue.

Quels sont les travaux programmés ?

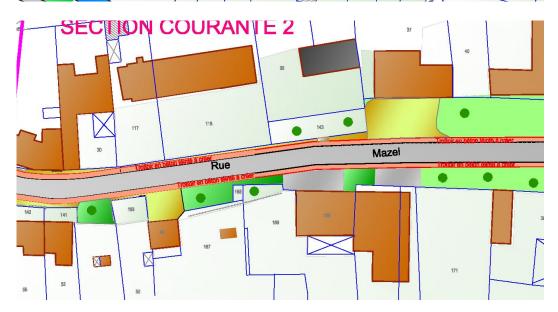
1) Il s'agit tout d'abord d'aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter au terme du projet un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation des cheminements piétons grâce à un support stabilisé, conforme aux normes PMR.

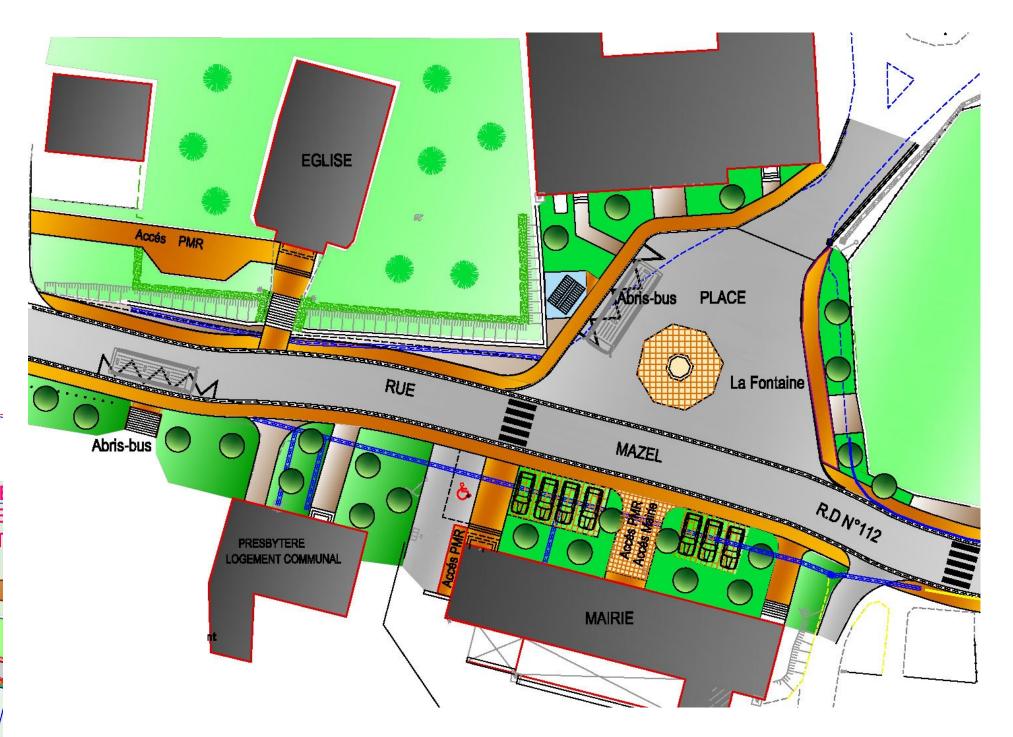
Les trottoirs, d'une largeur d'1.40 mètres, seront finis par un béton désactivé, après qu'une structure suffisante ait pu être réalisée. Bien sûr, les bordures abîmées seront remplacées et des arbitrages seront opérés en cours de chantier pour les autres. En effet, compte tenu du coût au mètre, raccordement de chaussée compris, au vu du linéaire important de la rue Mazel, un remplacement intégral impliquerait une enveloppe complémentaire conséquente, non subventionnée.

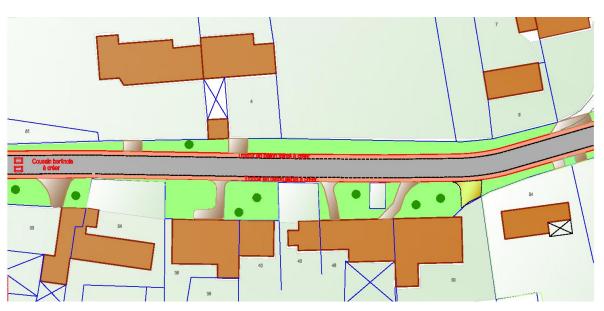
2) Ensuite, le carrefour entre la D112 et la voie communale menant de Dieppe à Maucourt sera sécurisé. En effet, cette voie provenant de la forêt communale du Chênas, pénètre la commune et débouchant sur la RD112 à l'endroit où cette dernière forme une courbe. Ce carrefour assez large, ne dispo-



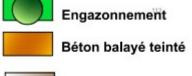








LEGENDE PROJET:







Dalles à engazonnement

PAGE 4 DIEPP'INFOS - AVRIL 2019



sant d'aucune signalétique horizontale ou verticale, est de plus positionné en contrebas d'une légère butte, impliquant un effet de surprise pour l'automobiliste non habitué des lieux et donc facteur de dangerosité. Après rétrécissement de la largeur de chaussée au niveau du carrefour, un STOP sera matérialisé et sera prévue une signalisation verticale indiquant ce carrefour suffisamment tôt.

3) Depuis plusieurs années, les habitants interpellent la mairie sur la vitesse excessive des véhicules traversant le village et de la dangerosité qui en découle.

Afin d'apporter une réponse à cette problématique liée au caractère rectiligne de la traversée du village, et à l'espace dégagé bordant la départementale, deux aménagements sont prévus : d'une part, 3 ralentisseurs seront posés, deux sur la portion de la rue Mazel située entre la place et la sortie côté Haraigne, et un en contrebas de la voie surplombant la rue dans la portion basse du village ; d'autre part, au niveau de la place de la mairie, la route départementale sera légère désaxée afin de créer un effet de chicane pour forcer le ralentissement et permettre de dégager l'espace devant la mairie pour des aménagement expliqués plus loin. La voie circulée se trouvera donc plus proche de la fontaine.

4) La place du village sera intégralement refaite, avec réfection de l'enrobé, création de trottoirs, matérialisation des accès aux habitations, remise en service de la fontaine après rénovation du « monument » et pavage circulaire en pied de bassin, installation d'un abribus.

Le parvis de la mairie sera entièrement réaménagé : l'espace libéré par le dévoiement de la voirie permettra la création de places de stationnement, compris PMR, le profond caniveau sera recouvert afin de permettre un accès progressif et respectant la réglementation depuis la voirie jusque la porte de la mairie, sans escalier. Un pavage sera posé pour faire écho à celui installé en pied de fontaine.

L'accès à la salle des fêtes sera également repris avec création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une place de stationnement dédiée.

L'accessibilité de l'église, tant pour les véhicules des pompes funèbres que pour les usagers sera assurée avec la création d'une allée circulable stabilisée, d'une place de stationnement , et les pentes seront travaillées afin de permettre la suppression des marches d'accès à l'édifice.

- 5) Pour la sécurité mais également le confort des enfants utilisant les bus scolaires, des barrières seront installées en bordure de la route, une signalétique horizontale et verticale sera réalisée et un abribus sera créé sur la place, au niveau de la réserve incendie.
- 6) En marge de ces travaux, certains aménagements seront envisagés comme par exemple la création d'un cheminement piéton en calcaire pour desservir le petit pont « historique » en béton situé à l'entrée du Pâquis, ou encore le rabotage de la zone centrale enherbée du chemin de la Haie Robert avec comblement des nids de poule,

Quel calendrier ?

Les travaux confiés à l'entreprise BERTHOLD débuteront le $1^{\rm er}$ avril prochain et, sauf intempérie, vont s'échelonner sur 3 à 4 mois.

Nous comptons sur votre compréhension pour la gêne que vous pourriez subir durant cette période.

ATTENTION: pendant les travaux, la vitesse sera limitée à 30km/h et une circulation alternée pourra être installée.

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel

55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT

E.Mail: mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr Site internet: www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et

samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : Michel CHALONS

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication (Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique